

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 23 janvier 2019 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** M. François Poirier (Auclair), M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), Mme Nadia Sheink (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), Mme Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), M. Jean-Jacques Bonenfant (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec), M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy) et M. Gaétan Ouellet (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin, M. Thomas Ruest-Gagné et M. Maxime Groleau (RIDT).

### 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

Il est proposé par M. Alain Malenfant, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1334**

### 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 21 novembre 2018.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 21 novembre 2018 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1335**

### 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Jean-Jacques Bonenfant, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

#### **COMPTES PAYÉS AU 23 JANVIER 2019**

Albert Fernand	31.01 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Bonenfant Jean-Jacques	22.00 \$
Dubé Alain	23.00 \$
Lévesque-Ouellet Keven	41.00 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Ouellet Gaétan	23.00 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Pelletier Pierrette	15.00 \$
Sheink Nadia	64.00 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Air liquide	230.43 \$
Avantis Coopérative	165.39 \$
Cordonnerie la Galoche	23.00 \$
Dicom Express	40.34 \$
Éco-L'Eau	3 294.03 \$
Électronique Mercier	97.91 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	862.31 \$
Imprimerie Excel Inc	1 528.48 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	95.00 \$
Ouellet Jacques	22.50 \$
Municipalité de Dégelis	1 716.15 \$
MonBuro.ca	85.38 \$
Nortrax Québec Inc	1 098.65 \$
Mun. St-Marc-du-Lac-Long	5 307.30 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 037.28 \$
Picard Réjean	50.00 \$
Place du Travailleur enr.	14.95 \$
Techno Pneus Inc	9 783.22 \$
Transport Guy Levasseur Inc	942.80 \$
École secondaire Dégelis	483.81 \$
Groleau Maxime	676.01 \$
Pièces Témis Inc	115.90 \$
AGAT Laboratoires	233.17 \$
COMAQ	597.87 \$

Jean Morneau	121.58 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	36.79 \$
Cloutier Berthier	200.00 \$
Transport Baseley	1 356.71 \$
P. Beaulieu Électrique	137.97 \$
SFL Placements en fiducie	115 394.30 \$
Ministre des Finances	47 486.38 \$
Groleau Maxime	4 414.35 \$
Pelletier Claude	49.01 \$
Roussel Jean-Guy	55.01 \$
BNC	50 000.00 \$
Bell Canada	2 503.72 \$
Bell Mobilité	66.65 \$
DAS Fédéral	4 412.93 \$
DAS Provincial	10 888.84 \$
Hydro-Québec	12 433.53 \$
Simetech Inc	4 691.30 \$
Société VIA	9 491.55 \$
SSAD Inc	112 846.47 \$
<b>Total payés</b>	<b>406 535.85 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 23 JANVIER 2019

Avantis Coopérative	246.30 \$
Banque Nationale	388.88 \$
Beaulieu Renaud	69.70 \$
Bell Canada (1-800)	68.64 \$
Caisse Pop. des Lacs de Témiscouata	1 378.00 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	331.52 \$
Cloutier Michel	78.13 \$
Co-éco	3 082.32 \$
CSFL	64.67 \$
Conteneurs KRT Inc	7 941.60 \$
Éco-L'Eau	218.17 \$
Émond Denis	63.44 \$
Filets Sports Gaspésiens	1 132.50 \$
Financière Banque Nationale	863.96 \$
Garage Michel Morin	96.58 \$
Grisé Érik	4.15 \$
Groleau Maxime	78.13 \$
Horizon CFVD	502.44 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	198.92 \$
La Capitale assurance	7 272.52 \$
Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup	97.73 \$
Laurentide Re/Sources Inc	1 971.20 \$
Lebel Yves	23.00 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 353.17 \$
M2 Télécom Inc	37.37 \$
Master Card	750.15 \$
Ministre du Revenu du Québec	313.89 \$
Mon Buro.ca	320.69 \$
Municipalité de Dégelis	984.78 \$
Nova Envirocom	1 762.03 \$
Ouellet Jacques	15.00 \$
Pétroles JMB	718.25 \$
Pièces Témis Inc	473.07 \$
Potvin Jacinthe	148.59 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	8 370.18 \$
Ross Jilliane	45.46 \$
Ruest-Gagné Thomas	54.29 \$
SSAD inc.	109 107.54 \$
Services Sinistres Express	229.95 \$
Simetech Environnement Inc	2 825.38 \$
Société V.I.A. Inc	7 461.94 \$
Transport Guy Levasseur Inc	17 312.37 \$
Vitalité économique	320.78 \$
<b>Total à payer</b>	<b>179 777.38 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1336

4) ADMINISTRATION

a) Rencontre des conseils municipaux

Comme cela avait été mentionné au dernier CA de la RIDT et au conseil des Maires de la MRC, le directeur général va aller rencontrer chaque conseil municipal pour faire le point sur les différents dossiers de la RIDT.

Ce sera aussi l'occasion d'expliquer les orientations retenues pour la gestion des matières organiques et autres enjeux.

**b) Renouvellement – Assurances collectives 2019**

La MRC de Témiscouata et la RIDT sont couvertes par le même programme d'assurances collectives. La représentante du courtier au dossier « Robin Veilleux assurances et Rentes collectives inc. » est venue présenter les propositions de renouvellement pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020. Après ce renouvellement, il sera possible de retourner sur le marché pour demander des soumissions, comme cela a été le cas en septembre 2016.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, que la RIDT accepte le renouvellement tel que proposé. Les tarifs sont valides jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1337**

**c) Comité Ressources Humaines**

L'entente de travail avec les employés arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un comité est formé afin de pouvoir travailler sur ce dossier et présenter, au conseil d'administration de la RIDT, une proposition pour une nouvelle entente d'ici l'échéance.

Le comité est constitué par M. Jean-Guy Roussel, M. Gilles Pelletier et M. Maxime Groleau, directeur général.

**d) Suivi – Demande de subvention Emploi d'été Canada**

La RIDT a déposé une demande de subvention pour deux emplois d'été dans le cadre du programme. Lors des dernières années, les demandes avaient été acceptées comme déposées et permettaient de subventionner les employés pendant 210 heures chaque à 50 % du coût du salaire minimum, soit une subvention totale de 2 520 \$ pour la RIDT.

Pour 2019, tous les jeunes âgés de 15 à 30 ans peuvent être embauchés, même s'ils ne sont pas étudiants.

**e) Contrat – Prolongement de la période de collecte des déchets en septembre**

Au printemps 2018, des citoyens et des élus ont mentionné à la RIDT qu'il serait peut-être intéressant de prolonger jusqu'à la mi-septembre la période de collecte des déchets chaque semaine. D'autres mentionnaient plutôt de décaler la période de collecte qui, habituellement, a lieu du début juin à la fin août. L'idée est venue du fait des températures plus chaudes vécues dans les dernières années en septembre.

Selon les termes du contrat avec SSAD pour 2019, les 6 semaines de collecte de déchets supplémentaires coûteront, dans l'état actuel, 77 594 \$ plus taxes à la RIDT soit 12 930\$/semaine supplémentaire.

Il est proposé par M. François Poirier, appuyé par Mme Nadia Sheink, que la RIDT prolonge d'une semaine supplémentaire la collecte hebdomadaire des déchets en bacs roulants, soit jusqu'à la mi-septembre 2019. Le début de la collecte restera au début juin pour ne pas changer les habitudes des citoyens et la situation sera réévaluée pour les années suivantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1338**

**f) Contrat – Collecte des encombrants**

Le même système d'inscriptions que les années précédentes, pour la collecte des encombrants, sera mis en place au printemps 2019 (internet et téléphone).

Les dates des collectes seront fixées à l'avance pour chaque municipalité et disponible sur le site web de la RIDT lors de l'inscription.

La date limite d'inscription pour le printemps 2019 sera le lundi 6 mai 2019 à 16h00.

Les citoyens recevront aussi un petit document de rappel par la Poste, avec les informations sur ces collectes et les écocentres. Chaque municipalité pourra reprendre ces informations dans son bulletin municipal.

**g) Appel d'offre – Collecte et transport des matières résiduelles 2020**

Le contrat avec SSAD arrive à échéance le 29 novembre 2019. Il avait débuté en décembre 2014 et plusieurs soumissions avaient été reçues.

Afin de pouvoir avoir le plus de soumissionnaires possible, la RIDT va demander des soumissions dès la fin du mois de février 2019 pour une attribution du prochain contrat au conseil d'administration de mars 2019. En effet, les délais de livraison pour de nouveaux camions de collecte sont facilement de 6 mois et plus.

**h) Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle**

M. François Poirier, délégué à la Régie, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-010 visant à encadrer les activités contractuelles de la RIDT.

M. Poirier dépose le projet du règlement R-010 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

---

François Poirier  
Délégué à la RIDT

5) **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES**

a) **Suivi – Demande de financement « Aide au compostage domestique »**

La RIDT a déposé, le 14 décembre dernier, une demande de financement dans la cadre du programme ACDC du MELCC. Une copie du document synthèse est remise aux membres du conseil d'administration.

Même si le projet est régional, la RIDT a dû procéder à une ventilation par municipalité pour les coûts et les demandes, il faut donc prendre les chiffres municipaux avec précaution car l'idée reste de créer une dynamique régionale pour le compostage domestique. Le dossier est en cours d'analyse chez Recyc-Québec et au MELCC

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Dépôt d'une pétition – Requête contre la prochaine cellule d'enfouissement et les odeurs**

M. Maxime Groleau, directeur général, dépose aux membres du conseil d'administration la pétition reçue à son bureau le 12 décembre 2018 par M. Jérémie Cloutier.

Cette pétition provient de plusieurs résidents qui habitent le long de la route 295, à proximité du lieu d'enfouissement de la RIDT à Dégelis. De nombreuses inquiétudes sont soulevées, notamment en lien avec le développement à long terme des opérations d'enfouissement sur les terrains de la RIDT, et en lien avec une problématique d'odeurs ressenties.

Un projet de courrier et de réponses aux inquiétudes est aussi déposé aux administrateurs. De plus, plusieurs actions ont déjà été posées par la RIDT pour répondre aux questionnements. Notamment, le site web de la RIDT a été mis à jour, dans la section du lieu d'enfouissement, pour informer les citoyens plus adéquatement sur l'historique, le fonctionnement et les projets en lien avec le site. Le porteur de la pétition, M. Jérémie Cloutier, a été rencontré et fait maintenant partie du comité de vigilance du lieu d'enfouissement, pour représenter les résidents à proximité.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. André St-Pierre, que le document présenté pour répondre à la pétition soit transmis à tous les signataires ainsi qu'à tous les organismes qui ont été interpellés par les citoyens dans le cadre de cette pétition.

Les administrateurs mandatent M. Maxime Groleau, directeur général, afin de travailler de concert avec les intervenants requis pour trouver les moyens à mettre en œuvre afin d'identifier et de limiter les nuisances potentielles qui émaneraient du lieu d'enfouissement. Un suivi régulier sera fait avec les résidents à proximité, pour les tenir informés de la situation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1339**

b) **Demande de partenariat – Recouvrement alternatif par Les Conteneurs Verts**

Chaque soir, l'opérateur du LET doit recouvrir les déchets enfouis et compactés pour permettre d'éviter la propagation des incendies potentiels, des odeurs et des envols.

Depuis 2011, la RIDT possède un certificat d'autorisation du MELCC qui lui permet d'utiliser du matériel de recouvrement alternatif fourni par Conteneurs KRT. Il s'agit de résidus fins de broyage résultant du tri des matériaux de construction.

Pour l'exploitation du lieu d'enfouissement, un des problèmes potentiels avec ce type de matériel est la présence de résidus de gypse qui contribue à l'émission de mauvaises odeurs à proximité des cellules d'enfouissement.

Le nouveau fournisseur de services pour le traitement des matériaux de construction des écocentres de la RIDT, Les Conteneurs Verts, a déposé une demande à celle-ci afin de pouvoir effectuer l'ensemble des démarches pour livrer du matériel semblable au lieu d'enfouissement de Dégelis.

Il est proposé par M. Alain Malenfant, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, que la RIDT soit en accord, sur le principe, pour que Conteneurs Verts effectue toutes les démarches requises, et en assume les frais, afin que la RIDT ait un certificat d'autorisation du MELCC pour l'utilisation de matériel de recouvrement alternatif pour son lieu d'enfouissement.

Cette autorisation de principe n'engage cependant en rien la RIDT par rapport au fournisseur, tant que les modalités précises ne sont pas encadrées par une entente approuvée par les différentes parties prenantes.

De plus, étant donné le contexte actuel pour la gestion du lieu d'enfouissement, certaines conditions devront obligatoirement être respectées pour ce matériel, notamment :

- Respecter l'ensemble des objectifs et paramètres prescrits par le certificat d'autorisation émis ou le REIMR
- Être livré directement sur la cellule d'enfouissement étanche en exploitation
- Ne pas contenir de matériaux susceptibles de s'envoler en dehors de la zone de stockage ou d'enfouissement
- Être exempt de gypse (morceaux ou poussière)
- Être d'une granulométrie et composition qui permet une utilisation facile lors des opérations et ne cause pas de problème pour circuler par-dessus (broyé ou pas trop grossier)
- Favoriser la valorisation au maximum, il ne devra donc pas contenir de matériaux pouvant être valorisés dans un contexte normal de tri des CRD

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1340

c) **Contrat - Plan et devis, certificat d'autorisation et surveillance de chantier pour une nouvelle cellule**

La RIDT a demandé des soumissions par le biais du système SEAO. L'objectif est de retenir des services professionnels pour diverses activités à réaliser dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement à son LET de Dégelis ainsi que la fermeture d'une partie d'une autre cellule.

Les services professionnels devront couvrir, entre autres, les diverses activités suivantes :

- la négociation d'un certificat d'autorisation (CA) pour l'aménagement de nouvelles cellules d'enfouissement (phases 2 et 3), incluant la préparation de tous les documents requis
- la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que les évaluations de coûts
- la construction de la nouvelle cellule d'enfouissement (phase 2) imperméabilisée à l'aide de géosynthétiques
- le recouvrement final d'une partie de la cellule en exploitation (phase 1) incluant un système passif de captage des biogaz
- la gestion des appels d'offre reliés à la construction, incluant les addendas, l'analyse des soumissions et les recommandations
- les services durant et après la construction, incluant entre autres la surveillance complète des travaux
- les plans « tel que construit » et le rapport d'assurance-qualité des géosynthétiques

À la suite de la procédure d'appel d'offre, trois (3) entreprises ont déposé des offres de service. Le comité de sélection, formé pour l'analyse, en a pris connaissance et les résultats sont les suivants :

- toutes les soumissions reçues sont conformes
- le pointage final était le suivant
 

o GBI Experts-Conseils inc.	16,59	(prix soumis 87 381,00 \$)
o Tetra-Tech QI inc.	8,28	(prix soumis 175 213,85 \$)
o WSP Canada inc.	16,88	(prix soumis 82 937,22 \$)

Il est proposé par Mme Nadia Sheink, appuyé par Mme Linda Lévesque, que la RIDT mandate l'entreprise WSP Canada inc., suite au processus de soumission, afin de compléter le mandat de services professionnels visé. M. Maxime Groleau, directeur général, est autorisé à signer les documents requis pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1341

7) **VARIA**

a) **Réparation de la pelle mécanique**

Durant les travaux effectués en fin d'année 2018, les opérateurs ont remarqué que le moteur de la pelle mécanique montait en température alors que tous les paramètres étaient normaux. La pompe hydraulique, la pompe à eau, le radiateur et les deux thermostats avaient été changés récemment. Après investigation, il s'agit du joint de tête de culasse du moteur qui était fendu. La tête a été retirée et planée, mais le dessus du bloc moteur a aussi besoin d'être plané pour que le travail soit bien fait et garanti par Auto Moteur RDL.

L'estimé initial des coûts de réparation est d'un peu plus de 10 000 \$.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Simon Bolduc, que la RIDT mandate l'entreprise Auto Moteur RDL afin de procéder aux travaux de réparation du moteur de la pelle mécanique et de réinstallation de celui-ci.

Les travaux seront effectués selon l'estimation mais M. Maxime Groleau, directeur général, est autorisé à procéder à d'autres travaux complémentaires qui pourraient être requis une fois le moteur démonté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1342

b) **Financement - Entente de traitement des matières recyclables**

Lors du conseil d'administration du mois de novembre 2018, la Société VIA avait mentionné que les frais d'accès au centre de tri de Rivière-du-Loup pour les matières recyclables

devaient être légèrement augmentés par rapport à ceux prévus dans l'entente soumise à l'approbation du MAMOT.

Depuis ce temps, la situation du marché des matières recyclables a encore évolué et les prix de vente sont bas et il n'est pas prévu que la situation s'améliore. Les pertes anticipées pour 2018 pour le centre de tri de la Société VIA à RDL sont estimées à 250 000 \$.

Il est proposé par M. Jean-Jacques Bonenfant, appuyé par M. Gilles Pelletier, que la RIDT accepte de fixer le coût de traitement des matières recyclables à 60 \$/tonne métrique.

Ce montant sera applicable à compter de la date de début d'entente et valide pour la durée de celle-ci. M. Maxime Groleau, directeur général, est autorisé à signer les documents requis pour ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1343**

**8) PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 20 février 2019
- Mercredi 20 mars 2019
- Mercredi 17 avril 2019
- Mercredi 15 mai 2019
- Mercredi 19 juin 2019
- Pas de rencontre en juillet 2019
- Mercredi 28 août 2019 (quatrième mercredi)
- Mercredi 18 septembre 2019
- Mercredi 16 octobre 2019
- Mercredi 20 novembre 2019
- Mercredi 18 décembre 2019

**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Simon Bolduc de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1344**

---

Yves Lebel, Président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier